



| N° de fiche | Titre de la fiche protocolaire | Dernière mise à jour |
|----------------|---|----------------------|
| FPE n°1 | Dérogation à l'obligation d'assiduité scolaire en présentiel d'un élève « à risque » ou « vulnérable » au Covid-19 | 11/01/2021 |

Est susceptible de demander une dérogation à l'obligation d'assiduité scolaire en présentiel :

- **Cas 1 : un élève présentant un risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19** ou vivant avec une personne identifiée comme étant à risque :
 - Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
 - Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ;
 - Être âgé de 65 ans ou plus et avoir un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;
 - Être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère
- **Cas n°2 : un élève présentant un facteur de vulnérabilité au Covid 19** ou vivant avec une personne identifiée comme étant vulnérable :
 - Être âgé de 65 ans et plus ;
 - Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires ;
 - Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
 - Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
 - Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
 - Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
 - Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
 - Être au troisième trimestre de la grossesse.

Étapes de validation de la demande :

La demande de dérogation à l'obligation d'assiduité scolaire en présentiel doit se faire par la famille de l'élève.

1. Envoi au médecin scolaire (medecin@lfcaire.net) du **formulaire de demande de dérogation - disponible en annexe FPE1** - dûment rempli par la famille avec justificatifs (certificat médical, etc.).
2. Etude de la recevabilité de la demande par le médecin scolaire et retour communiqué dans les 72h suivant la réception de la demande.

Prise en charge pédagogique :

| Modalités d'accueil | Le lycée est ouvert en 100% présentiel¹ | Le lycée est ouvert en modalités hybrides² |
|----------------------------------|--|--|
| Elève relevant du cas n°1 | <i>Mise en place de la continuité pédagogique à distance</i> | <i>Mise en place de la continuité pédagogique à distance</i> |
| Elève relevant du cas n°2 | <i>Propositions alternatives à l'enseignement à distance</i> | <i>Mise en place de la continuité pédagogique à distance</i> |

La mesure dérogatoire à l'assiduité scolaire ne peut être invoquée par les familles pour se soustraire à des motifs impérieux de présence ponctuelle dans l'établissement (contrôles en cours de formation, examens, impératif administratif)

La direction du LFC



¹ Niveau 1 du protocole sanitaire du lycée

² Niveau 2 et 3 du protocole sanitaire du